



SALLE MULTIMÉDIA

Règlement Intérieur

1) PRÉSENTATION

Cet espace, consacré à la découverte des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (N.T.I.C.) est un lieu public appartenant à la ville de CHAINGY, ouvert à tous, résidents de la commune de CHAINGY.

Ainsi, chacun pourra :

- S'initier aux NTIC,
- Se connecter à Internet à haut débit,
- Accéder à un espace de ressources pour tous les acteurs de la vie (associations, office de tourisme, centre de loisirs, établissements scolaires),
- Pouvoir échanger autour des NTIC.

2) FONCTIONNEMENT

2.1 – Règles générales

2.1.1 – Séances d'initiation

L'animateur de la SALLE MULTIMÉDIA vous propose des séances collectives d'initiation, sur inscription, les :

- Lundi de 18 h 30 à 20 h 00
- Jeudi de 10 h 00 à 11 h 30
- Jeudi de 16 h 00 à 17 h 30

2.1.2 – Soirées thématiques

Des soirées thématiques vous seront régulièrement proposées sur inscription.

2.1.4. – Tarifs

L'accès aux séances d'initiation de la SALLE MULTIMÉDIA est pour l'instant entièrement gratuit.

2.2 – Règles concernant les éditions, les sauvegardes et les téléchargements

2.2.0 – Sauvegarde sur disque dur

Les sauvegardes de fichiers personnels devront être effectuées dans votre dossier personnel portant votre prénom.

2.2.1 – Impressions

L'impression de documents est réservée et limitée : à l'édition de Curriculum Vitae, à la reproduction de contenus éducatifs ou de documents personnels, selon l'appréciation de l'animateur.

Les lancements d'impression doivent être signalés et validés par l'animateur.

2.2.2. – Supports de sauvegarde

Afin d'éviter la propagation de virus, l'accès aux lecteurs CD-Rom et de disquettes avec des supports personnels ne pourra être effectué qu'après une analyse anti-virus réalisée par l'animateur.

Si vous souhaitez copier un fichier sur un CD-Rom, une disquette ou une clé USB, vous devrez vous en procurer un/une vierge et le/la confier à l'animateur qui en effectuera une analyse anti-virus. Vous pourrez ensuite sauvegarder vos documents après vérification du contenu du fichier par l'animateur.

2.2.3. – Téléchargements

Tous téléchargements (de jeux, de logiciels, de musiques...) sont interdits sans accord préalable de l'animateur.

3) ENGAGEMENT DES USAGERS DE LA SALLE MULTIMÉDIA

3.1. – Accès des mineurs à la SALLE MULTIMÉDIA

Les enfants de moins de 10 ans doivent être obligatoirement accompagnés par un adulte.

3.2. – *Chaque usager du centre s'engage*

3.2.1. au respect des horaires décidés en début d'année et à la fréquentation régulière pendant la période définie sous peine d'exclusion au-delà de 3 absences injustifiées.

3.2.2. au respect du matériel et du mobilier :

Le matériel informatique est particulièrement fragile, les actes de vol ou de dégradation feront l'objet de poursuites.

Toutes modifications des paramètres des ordinateurs est interdites.

Il est également proscrié de consommer en ce lieu, toute boisson pour des raisons de sécurité électrique.

3.2.3. au respect des autres :

Afin de ne pas gêner les usagers, le silence est de rigueur.

3.2.4. au respect du lieu :

Il est interdit de fumer, de manger, de souiller de quelque manière que ce soit cet endroit. Des poubelles sont à votre disposition.

3.3 – *La consultation d'Internet doit suivre certaines règles*

3.3.1. respect du code de conduite du bon internaute :

Les sites visités doivent être conformes aux lois en vigueur (droit d'auteur, respect de la personne humaine, délit d'incitation à la haine raciale ...). L'accès aux sites incitant à la violence, à caractère pornographique ou autres pratiques illégales, est interdit. Les comportements irrespectueux à l'égard du personnel ou caractéristiques de l'état manifeste d'ébriété sont prohibés.

3.3.2. Messagerie électronique

Afin d'éviter la propagation de virus, l'utilisation de la messagerie électronique et du « chat » en dehors des séances d'initiation est interdite.

4) Tout manquement au règlement fera l'objet d'une expulsion immédiate et définitive de la SALLE MULTIMÉDIA.